

## L'Etat et le défis de la Mondialisation : Entre Adaptation et Déclin

Habiba Mohsen

Researcher – Arab Forum for Alternatives and Master  
Student at Saint Joseph University in Beirut  
e-mail : h.mohsen@afaegypt.org



### Arab Forum for Alternatives Papers- Globalization- International – Study

تتناول هذه الورق البحثية مفهوم الدولة القومية – و الذي يعد من المفاهيم الرئيسية في مجال العلوم السياسية- من حيث نشأته و تطوره، و علاقته بمفاهيم أخرى ذات صلة، مثل السلطة و السيادة. و تحاول هذه الورقة البحثية تحليل هذه المفاهيم الأساسية في ظل المتغيرات التي تفرضها العولمة، و خاصةً مع بروز اتجاه في دراسة العلاقات الدولية يذهب إلى تآكل مفهوم "الدولة" و "السيادة" في مواجهة الفاعلين من غير الدول المتصاعد تأثيرهم على الساحة الدولية، و ذلك من خلال إلقاء الضوء على ثلاث ظواهر "عابرة للحدود" و هل فعلاً تتل من "سيادة" الدولة: المجتمع المدني العالمي، العولمة الاقتصادية و الشركات متعددة الجنسيات، الإرهاب الدولي و التنظيمات الإرهابية العابرة للحدود



- INTRODUCTION :

Le concept de l'Etat-nation est un des concepts clés dans la science politiques, et notamment dans les études internationalistes. Dans la tradition de Max Weber, l'État se définit par l'autorité et le pouvoir qu'il exerce sur un territoire donné. Il dispose du monopole de la violence légitime<sup>1</sup>. Dans les définitions classiques, la nation se définit comme le lieu de regroupement d'une population qui partage des valeurs et des objectifs communs<sup>2</sup>. Ici, on peut insister sur deux composantes : la première est la possession commune d'un riche héritage de souvenirs, l'autre est l'engagement, le souhait de vivre ensemble<sup>3</sup>.

L'Etat-nation est une communauté dotée d'un territoire d'exclusion défini par des frontières physiques et pourvu de compétences spécifiques qui définissent sa souveraineté, affirmé par un monopole de violence légitime qui ne lui sera pas contesté de l'extérieur. L'Etat-nation n'existe que grâce au consensus de l'ensemble des Etats-nations pour le définir, l'identifier et le reconnaître.

Les Traités de Westphalie (1648), mis en place pour mettre fin à la guerre de Trente ans, affirment ainsi la souveraineté des États et le principe de non-ingérence à l'intérieur de frontières précises et reconnues par l'ensemble des Etats-nations. L'armée permanente se substitue aux armées mercenaires, les élites revendiquent le fait national et la langue devient l'élément de l'unité. L'Etat-nation est donc avant tout un concept juridique<sup>4</sup>.

Malgré la protection du droit international westphalien, les États-nations ne sont pas éternelles ; des nations se forment puis éclatent, les compétences des Etats s'étendent ou se rétractent selon les circonstances.

Des approches plus sociologiques, historiques ou politiques supposent souvent que la nation précède l'Etat. Pourtant, les nations modernes ont largement été « construites » par les Etats qui voulaient s'assurer d'une certaine dimension et diminuer les coûts imposés par la diversité des populations<sup>5</sup>.

La phase actuelle de mondialisation est assez particulière car on se situe dans un contexte beaucoup plus coopératif qui a éloigné le risque de guerres inter-étatiques, et qui accompagne un mouvement presque universel de « démocratisation ». De même, L'effondrement de l'URSS a permis la multiplication en nombre des « nouveaux » acteurs non étatiques. Egalement, l'intensification des échanges, l'ouverture des frontières, le développement des moyens de communications et de

---

<sup>1</sup> Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2003, p. 113.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Jean-Marc Siroën, « L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation ? », le site : <http://www.dauphine.fr/ceresa/siroen/>

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Philippe Braud, *op. cit.*, p. 110.

transport, ont permis le développement et l'organisation, donc l'augmentation de l'influence de ces acteurs sur la scène internationale.

Ainsi, dans ce travail, on essaiera de répondre à la problématique suivante :  
« **La mondialisation, la montée sur la scène internationale des acteurs non-étatiques, impliquent-elles le déclin des Etats ?** ».

Ce travail est divisé en deux grandes chapitres : Puisque la notion de la « souveraineté » est, comme on a déjà montré, le moteur de la création d'un Etat le premier intitulé « L'Etat : Une crise de souveraineté ? », où on tente d'analyser le concept de la souveraineté : ses origines, sa relation avec le concept de la « puissance », et enfin, on tente de voir s'il s'agit vraiment d'une érosion dans la souveraineté de l'Etat.

Quant au deuxième chapitre de ce travail, il est intitulé « Les défis de la mondialisation : un déclin de l'Etat ? ». Dans ce dernier, on essaie de mettre l'accent sur l'implication de la montée des acteurs « transnationales » ou non étatiques sur le rôle de l'Etat, s'ils conduisent vraiment à un « déclin » de l'Etat ; comme exemple à ces acteurs, on a sélectionné les suivants : les ONG pour la dimension politique, les firmes multinationales pour la dimension économique, et enfin, les mouvements de violence transnationale comme les mouvements terroristes.



## I. CHAPITRE I : L'ETAT : UNE CRISE DE SOUVERAINETÉ ?

Comme le pense Samy COHEN, « *L'Etat n'est plus seul au monde, c'est une évidence* »<sup>1</sup>. De « nouveaux » acteurs commencent à envahir la scène internationale de nos jours, en moins d'une quinzaine d'années ; ce qui a, comme on peut le remarquer, considérablement transformé le paysage mondial, réduisant la position de monopole que détenaient auparavant les acteurs étatiques. Sans oublier qu'avec la mondialisation économique, le développement des médias, des technologies de communications et de transport, les flux des capitaux, ces acteurs se sont considérablement accrus, soit en nombre ou en rôle, par exemple : les ONG, les firmes multinationales, les flux migratoires, les mouvements terroristes, les trafiquants de drogue, les organisations de crimes (mafias), et un nombre presque infini d'autres acteurs...

Ainsi, la montée en puissance sur la scène internationale de ces acteurs est devenue un des enjeux importants du débat politique, et même académique. Il a donné naissance à toute une nouvelle littérature se focalisant sur la question de la « souveraineté » de l'Etat. Le débat académique et politique est donc coincé entre deux théories opposantes : La première issue du paradigme « réaliste » et « néo-réaliste », et qui a presque dominé le champ des études internationalistes pour des décennies, celui-ci voit le monde comme un système dominé par des Etats souverains, qui poursuivent toujours des objectifs de sécurité et de puissance, comme l'explique Hans MORGENTHAU ou Raymond ARON, même dans le cadre de la mondialisation<sup>2</sup>.

Quant à la deuxième théorie, dite « transnationaliste », elle dévalorise la valeur explicative de la première théorie en prônant l'idée du « déclin » de la souveraineté des Etats. Selon cette théorie, les Etats seraient impuissantes face à ces nouveaux acteurs ; ce qui implique, implicitement ou explicitement, que l'émergence de ces nouveaux acteurs entraîne la régression et le retrait de l'Etat dans le monde entier, tout en remettant en cause l'ancienne clichée du principe du contrôle étatique sur son territoire.

### A. Genèse des Etats « souverains » :

La notion de la souveraineté des Etats est apparue dans sa forme moderne dans la pensée politique avec Jean BODIN en 1576 ; ce dernier la définit comme « Puissance ultime et perpétuelle ». Ainsi, la souveraineté n'est plus seulement une caractéristique mais elle est la substance même de l'Etat : l'Etat n'existe s'il est

---

<sup>1</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats : Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Editions du Seuil, 2003, p. 9.

<sup>2</sup> Pierre CALAME, « Les mutations de l'Etat-Nation face à la mondialisation », le site : <http://www.institut-gouvernance.org/es/analyse/fiche-analyse-182.html>

souverain, et que si sa puissance est absolue et indivisible<sup>^</sup>. On peut également remarquer que BODIN met l'accent sur la « puissance » : la souveraineté n'existe pas si la puissance qui la fonde n'est éternelle.

Dans un premier temps, cette théorie souverainiste a fait le fondement du pouvoir royal de droit divin : le prince ou le roi était admis comme « souverain » légitime au sommet de l'Etat car il représentait « l'image du Dieu », donc « la volonté divine ». Suivant cette logique, l'Etat souverain n'était pas contraint par aucune obligation internationale, car cette idée même de juridiction internationale était en contradiction avec le sens du « pouvoir absolue et ultime » de l'Etat. La logique demeure la même ; bien que, beaucoup plus tard, la souveraineté du « prince » se substitues par la communauté politique<sup>^</sup>.

Cette thèse souverainiste s'affirme encore plus avec le philosophe anglais HOBBS, qui ne craignait plus que la guerre civile ; et par conséquent, développe sa vision contractualiste de la naissance de l'Etat, dont la souveraineté doit être absolue pour pouvoir éviter la menace de la guerre civile.

Des implications intéressantes sur la vie internationale peuvent être déduites de cette vision : Si le Souverain est né contractuellement, dans une société et un territoire donnés, et que son pouvoir, donc sa souveraineté sont illimités, alors l'état de nature (la guerre de tous contre tous) qui régnait dans les sociétés humaines avant la création des Etats, sera reproduit sur la scène internationale. Ceci est expliqué par le fait que les relations internationales ne seront qu'une confrontation de souverainetés ; et toute tentative de juridiction internationale arbitrant entre Etats sera absurde, dans le sens où elle atténue les souverainetés. Le milieu internationale selon cette théorie est un milieu anarchique, de complots, qui n'est qu'une incarnation des rapports de force entre les Etats « gladiateurs », et les relations bilatérales entre eux étaient davantage dominées par la puissance que par le principe de la souveraineté : la souveraineté n'existe que dans la reconnaissance par l'autre et dans la réciprocité<sup>^</sup>.

Il y a eu une grande difficulté de percevoir le reste du monde comme des espaces de souveraineté égaux en droits, ce qui s'affirmait à travers plusieurs comportements impériaux. A cette époque, l'affaiblissement du Pape, et de l'empereur, dont l'influence était en lent déclin, donnait naissance peu à peu au monarque, imposant ainsi l'idée « réaliste » de l'Etat souverain comme la seule unité légitime sur la scène internationale.

Il est à noter que cette vision des relations internationales persiste jusqu'aux nos jours, et elle constitue le fondement du paradigme « réaliste », et elle est à la base des réserves contemporaines envers la mondialisation et les flux transnationaux, et

---

<sup>^</sup> Bertrand BADIE, Un monde sans souveraineté : Les Etats entre ruse et responsabilité, Paris, Fayard, 1999, p. 21.

<sup>^</sup> *Ibid*, p. 22-23

<sup>^</sup> *Ibid*, p. 23

même des méfiances envers les constructions régionales. A ce stade, un certain nombre de penseurs se demandent si, avec le renouveau de la vie internationale contemporaine, il faut abolir, au moins modifier, le concept de la souveraineté ?

Selon le courant de pensée transnationaliste, l'Histoire occidentale n'a pas inventé la souveraineté moderne comme solution aux problèmes du période précédent ; mais en réalité, comme l'explique Bertrand BADIE, l'une des personnes les plus représentatives de cette école de pensée, « Les acteurs d'hier et d'aujourd'hui reproduisent les mêmes contradictions et les mêmes tensions qu'autrefois, jouant sur un mode nouveau des ambiguïtés d'une pratique ancienne dont ils savaient aussi tirer profit »<sup>11</sup>. La formule de la souveraineté, dès sa naissance, est pour lui une formule illusoire : Etre souverain consistait à renouveler les stratégies du pouvoir, rien de plus<sup>12</sup>. Les « princes » et les rois avaient besoin, pour construire leur pouvoir face aux autres, de puissance égale, d'un argument qui fonde leur légitimité : c'est probablement ainsi qu'est née cette « fiction » souverainiste<sup>13</sup>.

Pourtant, les « princes », dus à cette formule naissante, ont mobilisé toutes leurs ressources pour se retirer des mains du Pape et de l'empereur ; ainsi les éléments du pouvoir souverain commencent à apparaître peu à peu (pouvoir judiciaire, exécutif, législatif, militaire,...). Elle s'est finit, donc, par s'imposer graduellement : on est face à un nouvel ordre politique et internationale qui se met en place; c'est donc une étape vers le fameux système westphalien.

Pour Bertrand BADIE, le discours de la souveraineté interne, prôné à la suite des Traités de Westphalie (1648), a favorisé la constitution d'une communauté politique et a inspiré la forme des contrats sociaux : chaque société s'est formé, en quelque sorte, selon le modèle hobbesien, où le souverain privait contractuellement chaque individu d'une part de ses libertés pour lui garantir un minimum de sécurité. Selon BADIE, la même logique est valide au niveau international : chaque Etat accepte d'abdiquer une partie de sa « souveraineté » pour respecter les obligations internationales (droits internationaux, traités,...), peut-on donc croire que la souveraineté est un principe absolu ?

Pourtant, ces éléments du pouvoir souverain étaient assez coûteux, ce qui n'était pas à la disposition de chaque Etat, et donc, c'était un grand obstacle qui rend le principe de « l'égalité souveraine » déjà presque impossible : derrière la souveraineté, existe la réalité de la puissance et des inégalités entre les Etats. C'est donc l'objet de notre deuxième sous-partie.

---

<sup>11</sup> Bertrand BADIE, *Un monde sans souveraineté*, op. cit, Paris, Fayard, 1999, p. 38.

<sup>12</sup> *Ibid*, p. 41.

<sup>13</sup> *Ibid*, p. 44.



## B. L'Etat : Puissance et souveraineté :

Pour le courant transnationaliste, en examinant la réalité des relations internationales, la puissance paraît évidemment comme condition de la souveraineté : Donc, cette dernière n'est pas un principe fondateur, mais plutôt un accessoire. Le plus étonnant c'est, selon BADIE, que ce sont les pays les plus faibles qui sont les plus attachés aux valeurs souverainistes destinées à les protéger contre les plus puissants<sup>14</sup>.

La théorie transnationale trouve que cette obsession de puissance accompagnait la naissance même du système international moderne. Puisque rien n'organisait la coexistence des Etats dans le modèle classique des Etats gladiateurs hobbesiens, comme le montre bien le paradigme réaliste, seule la puissance peut jouer le rôle du régulateur du jeu : seule l'équilibre de puissance peut dissuader l'autre de faire l'aventure ; elle protégeait donc l'ordre internationale par ce jeu d'« équilibre de puissances », tout en permettant à celui qui en possède d'agir, de faire avancer ses intérêts, et même de dicter ses propres règles du jeu<sup>15</sup>. Cette obsession de puissance était à la base de nombreuses guerres en Europe: guerres des Balkans, guerre de l'unification italienne et allemande, deux guerres mondiales... C'était donc la preuve que la paix n'était qu'une période éphémère entre deux guerres. Ce même postulat réaliste connaissait un grand succès pendant la guerre froide : avec la même conception souverainiste, même conviction d'équilibre de puissance, et même négligence aux sociétés derrière les Etats. Quant aux citoyens des Etats, « ils n'avaient pas le droit de descendre dans l'arène des [Etats] gladiateurs... »<sup>16</sup>.

Elaborant plus sur la logique de cette approche « transnationaliste », le bouleversement qui a eu lieu sur la scène internationale à la suite de la fin de la guerre froide a entraîné un partage du monde sur le plan international au détriment de ces vieux acteurs étatiques ; ces derniers ne seraient plus les seuls éléments de la scène internationale, mais plutôt d'acteurs parmi d'autres. Ces « gladiateurs » se trouveraient incapables à agir efficacement face à de nombreux problèmes mondiaux qui préoccupent l'ensemble de la planète. Ainsi, l'Etat- nation classique est en déclin face aux nouveaux acteurs internationaux plus dynamiques et plus efficaces, et surtout, libérés des restrictions posés par le concept de la souveraineté.

Une autre théorie « transnationaliste », qui a émergé à la suite de la guerre froide est celle de James ROSENAU. Avec la mondialisation et la « transnationalisation » des relations internationales, James ROSENAU développe une vision différente des relations internationales que celles des réalistes : l'Etat n'a plus les mains libres, il ne peut plus contrôler les événements. Face à cette réalité, ROSENAU assume la coexistence entre 2 modes : un monde où prime la vision

---

<sup>14</sup> Bertrand BADIE, *Un monde sans souveraineté*, op. cit., Paris, Fayard, 1999, p. 8-9

<sup>15</sup> Bertrand BADIE, *L'impuissance de la puissance : Essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004, p. 19.

<sup>16</sup> Bertrand BADIE, *L'impuissance de la puissance*, op. cit., p. 22-23.

classique des relations internationales, où les seuls acteurs sont les Etats, poursuivant leurs objectifs classiques de la recherche de la puissance et le sauvegarde de la souveraineté, c'est le « monde stato-centré », comme l'appelle ROSENAU ; un autre monde « multi-centre », où les compétences effectives des Etats- nations s'érodent avec la multiplication des nouveaux acteurs transnationaux, c'est un monde où prime la recherche de l'autonomie<sup>17</sup>.

Ainsi, on peut résumer les théories transnationalistes comme suit : le principe de la souveraineté est ambigu, il sert des intérêts très opposés. Il est donc une fiction, qui a fait de la scène internationale un assemblage d'Etats souverains. C'est cette vision qui a servi au paradigme réaliste en lui offrant un instrument privilégié pour comprendre le monde ; mais elle n'est plus utile aujourd'hui, avec les progrès de la mondialisation qui ont fait de l'interdépendance un principe actif du jeu international, ce qui contredit, directement, l'idée même de la souveraineté : l'intensification des interactions Etats- firmes, la délocalisation des entreprises, les flux financiers, de communications et migratoires n'obéissent pas donc au vocabulaire de la souveraineté, les Etats ont même perdu le monopole des guerres au profit des communautés ethniques, religieux, tribaux, économiques....<sup>18</sup>.

### **C. La souveraineté de l'Etat s'érode ?**

La thèse que présente l'approche transnationaliste, déjà présenté dans les précédents sous- parties de ce travail, nous amène à poser la question suivante : si l'Etat est destiné à disparaître dans ce nouveau ordre mondiale, qui prendra en charge la régulation des affaires internationales ? S'agit-il vraiment d'un déclin de l'Etat- nation ?

Comme on a déjà expliqué, la fin de la guerre froide et la mondialisation ont certes entraîné une érosion considérable de la souveraineté des Etats, une perte incontestable dans sa position privilégiée au sommet de la hiérarchie des acteurs du système international.

Avant de répondre à cette question, il faut d'abord noter que la réponse est, en quelque sorte, subjective et identitaire. Pour les uns, la mondialisation est perçu comme des symptômes du déclin de l'Etat-nation, et donc d'identité et de valeurs nationales ; mais pour les autres, ce déclin est vu comme « bénéfique », favorisant la libéralisation des échanges et des interactions.

---

<sup>17</sup>Samy COHEN, *Résistance des Etats : Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Editions du Seuil, 2003, p.11-12

<sup>18</sup> *Ibid*, p. 10



Pour la thèse interdépendantiste, elle comporte à côté de l'analyse de la prolifération des nouveaux acteurs internationaux, une vision très décliniste du pouvoir de l'Etat. On utilise des expressions comme : la mort de l'Etat- nation, la fin des souverainetés... Cette thèse est devenue, de plus en plus, de portée plus idéologique que scientifique, où on parle souvent de : « l'Etat malin et cynique, ou l'Etat du Mal, face à la « bonne » et généreuse « société civile internationale ». Donc, son déclin est vu comme « positif », voire « bénéfique ». À un certain point la combinaison de la montée sur la scène internationale des nouveaux acteurs, et le déclin de l'Etat dans cette approche cesse d'être justement le fruit d'une observation empirique, acquière de plus en plus un aspect idéologique, elle s'est transformé d'une simple théorie explicative en une croyance. En effet, plusieurs critiques ont été avancées à cette théorie<sup>13</sup>.

Parmi ces critiques, il est clair que cette théorie surestime à la fois le déclin de l'Etat et la montée en puissance des acteurs transnationaux. D'une part, la prise en considération des nouveaux acteurs transnationaux est certainement justifiée. Mais la théorie transnationaliste les fait paraître comme un phénomène nouveau, résultant des changements entraînés par la fin de la guerre froide ; Or, un grand nombre de ces acteurs sont beaucoup plus anciens, leur existence date des années 1960<sup>14</sup>. Donc le transnationalisme et les acteurs transnationaux (comme les flux de crimes organisés, les groupes religieux de type transnational, ...) sont des acteurs très anciens qui ont toujours coexisté avec l'Etat. D'où on peut aisément mettre en question la fin de la guerre froide comme « le point tournant » de la relation entre Etats et acteurs transnationaux.

Egalement, on peut tirer une autre conclusion : l'influence qui leur est accordée est un peu exagérée, dans le sens où leur existence n'a pas introduit un vrai changement dans les conjonctures du système international.

D'autre part, en ce qui concerne les Etats, ceux-ci continuent toujours à préserver une capacité de résistance considérable face aux pressions des acteurs transnationaux. A travers l'observation empirique, on peut déduire que les Etats ne font des concessions que dans les limites qu'ils ont bien déterminées, et en fonction de la considération d'intérêts « nationaux » qu'ils définissent et calculent d'une manière classique. Donc, les Etats peuvent délibérément abdiquer des parties bien déterminées de leurs souverainetés en échange de gains ou de bénéfices d'autre type. Pour illustrer par un exemple concret, un Etat comme la France a pu limiter les demandes des ONG, et préserver ses « intérêts nationaux », lors des négociations de la convention de Rome pour la Cour pénale internationale en 1998<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p.19-20.

<sup>14</sup> Denis Monière, « La mondialisation et le déclin de l'Etat : mythe ou réalité », le site : <http://www.cam.org/~ipso/monde.htm>

<sup>15</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p.21

Egalement, on peut ajouter à ces critiques le fait que la théorie transnationaliste a tort en assumant que le monde des acteurs transnationaux est un monde cohérent et homogène ; En effet, il ne l'est pas, parler des « acteurs transnationaux » comme des entités homogènes n'a aucun sens. Ces derniers se caractérisent par une grande hétérogénéité : ONG, firmes multinationales, des mouvements anti- mondialisation, organisations terroristes et criminelles..., qui ne partagent pas les mêmes objectifs, n'exercent pas la même influence, et qui n'entretiennent pas, bien évidemment, les mêmes relations par rapport à l'Etat<sup>11</sup>.

Enfin, il convient d'ajouter un autre fait, cette théorie parle de l'érosion de la souveraineté des Etats comme s'il affecte tous les Etats simultanément et de la même manière : Par exemple, les ONG n'existent que dans les régimes démocratiques où les libertés d'expression et d'association sont garantis, donc dans les Etats « occidentaux » et « développés » ; tandis que les organisations terroristes trouvent les Etats « en faillite », incapables de garder un minimum de pouvoir centralisé, un excellent terrain pour leurs activités.

## II. CHAPITRE II : LES DÉFIS DE LA MONDIALISATION : UN DÉCLIN DE L'ÉTAT ?

Comme on a déjà évoqué, avec les mutations de la scène internationale par la prolifération des acteurs transnationaux, la hausse incontestable dans les flux et les transactions entre les Etats, on a vu l'émergence de nouvelles notions, qui sont, en quelque sorte, des « filles » de la mondialisation et la nouvelle conjoncture mondiale de l'après guerre froide, comme celle de « la société civile internationale ». Ce concept est né en 1992, à Rio de Janeiro, lors du sommet mondial de la Terre<sup>12</sup>.

Cette notion dite « émergente » est encore problématique, elle fait sujet de plusieurs significations : Elle peut se définir comme « l'addition des sociétés civiles nationales » ; elle peut encore désigner « tout ce qui n'est pas l'Etat, ni la famille » ; même dans les années 1970-80, elle désignait, notamment dans les régimes autoritaires de l'Europe de l'Est et l'Amérique latine, les intellectuelles et les groupes mobilisés contre les régimes ; également, dans les Etats « en faillite » ou les « quasi-Etats » victimes de guerre civile, elle désigne les organisations tentants de remplacer l'absence des structures étatiques<sup>13</sup>. Elle représente donc « le Bien » contre l'Etat incarnant « le Mal ». Enfin de compte, on peut définir « la société civile internationale » comme étant « tous les acteurs non gouvernementaux qui agissent au-delà des frontières étatiques »<sup>14</sup>, ce qui inclut, sous cette définition, un vaste ensemble d'acteurs : les ONG, les firmes multinationales, aussi bien que les mouvements de

---

<sup>11</sup> Ibid, p. 23-24

<sup>12</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p. 117

<sup>13</sup> Denis Monière, « La mondialisation et le de dépérissement de l'État : mythe ou réalité », le site :

<http://www.cam.org/~ipso/monde.htm>

<sup>14</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p. 119

crimes organisées, les mouvements terroristes.... Ce qui nous rappelle le monde « multi- centré » de ROSENAU.

Dans ce chapitre, on tentera d'analyser des différents acteurs de la « société civile internationale » en termes de leurs relations avec l'Etat- nation. On a sélectionné les exemples les plus importants : les ONG pour illustrer la dimension politique, les firmes multinationales pour la dimension économique, et enfin, la lutte contre les mouvements terroristes comme dimension sécuritaire.

#### **A. L'Etat face à la « société civile internationale » : l'influence des ONG :**

Il y a presque une vingtaine d'années, on a fait face à la montée des Organisations Non- Gouvernementales (ONG) ; ces dernières ont contribué, certainement, à modifier la scène internationale dominée essentiellement par les Etats. Elles acquièrent, de plus en plus, d'influence dans une période relativement court de temps, notamment avec l'accroissement sans précédent dans leur nombre, avec presque ٢٨٠٠٠, dont ٢٠٠٠ sont accréditées par l'ECOSOC (le Conseil Economique et Sociale de l'ONU)<sup>٢٦</sup>, et certaines d'entre elles sont réputées internationalement, citant comme exemple : Amnesty international, Médecins sans frontières, Human Rights Watch, Greenpeace... Selon quelques enquêtes, l'image de ces organisations est très positive, notamment dans les pays occidentaux, au point que les peuples font plus de confiance en ces organisations qu'ils ne font à leurs propres gouvernements. Cette grande crédibilité confiée aux ONG peut être expliqué par le fait que ces derniers sont supposées être « complètement » indépendantes des gouvernements ; elles disposent également d'énormes budgets qui peuvent, parfois, dépasser les budgets publiques des petits et moyennes Etats ; sans oublier également qu'elles ont démontré une grande efficacité, qui dépasse celle des Etats, en termes d'intervention dans les causes les plus importantes dans le monde post- guerre froide (protection des droits de l'Homme, de l'environnement, l'aide au développement,...), et dans les crises les plus épineux de la scène internationale (en Somalie, au Kurdistan, et le Rwanda dans le début des années ١٩٩٠, et plus tard dans les Balkans, et même en Iraq...)<sup>٢٧</sup>.

Selon la perspective « transnationaliste », le but ultime des ONG, comme de tous acteurs transnationaux, est d'obtenir le maximum possible d'autonomie face aux Etats. La performance des ONG, comme l'affirme BADIE, est étroitement associée au succès de leur « *conduite autonome* » ; en se libérant des contraintes qu'impose la diplomatie classique des Etats, elles arrivent à mieux gérer les ressources dont elles

---

<sup>٢٦</sup> *Ibid*, p. ٥١-٥٢

<sup>٢٧</sup> Pierre CALAME, « *Les mutations de l'Etat-Nation face à la mondialisation* », le site : <http://www.institut-gouvernance.org/es/analyse/fiche-analyse-١٨٢.html>

disposent, et donc elles seront plus efficaces dans la réalisation de leurs propres objectifs<sup>18</sup>.

Les partisans de cette thèse ajoutent que, parfois, pour les ONG ont une influence importante au point d'influencer les entités étatiques. Par exemple : l'Amnesty international publie annuellement un rapport sur les droits de l'Homme dans la majorité des pays du monde, partant sur la place publique les violations des droits de l'Homme par les Etats ; même si cela ne change pas grand-chose, au moins il « agace » les Etats en le publiant. De même, Human Rights Watch arrive à agir comme un acteur libre de la scène internationale, à contenir la puissance des Etats sans chercher à les équilibrer, ou remplacer une puissance par une autre<sup>19</sup>.

Par contre, on peut déduire que cette conception est un peu loin de la réalité, parce qu'il surestime l'influence que peuvent exercer les ONG. La majorité des ONG n'ont ni les moyens ni la volonté d'influencer les gouvernements. Mais pour mieux expliquer, il est nécessaire de présenter la typologie suivante des ONG faite par Samy COHEN :

1. Premièrement, les grandes ONG du « Nord », les ONG internationales, sont celles qui ont les moyens et la volonté d'exercer une influence auprès des Etats, comme Greenpeace, Human Rights Watch, Amnesty international, Médecins sans Frontières, ... Il est à noter que cette catégorie représente une minorité dans le monde « multi-centré » de ROSENAU, mais leurs ressources sont énormes. Egalement, elles disposent, en grande partie, d'une large autonomie financière, en s'appuyant sur des réseaux de donateurs privés, qui leur permet de se passer du soutien financier étatique.
2. Les ONG moyennes, se sont celles qui sont très actives et très efficaces sur le terrain d'action, mais ayant moins de capacités financières. Ces organisations se trouvent donc dans l'obligation de dépendre des budgets étatiques, ou des organisations internationales gouvernementales. Elles sont donc assez fragiles et peuvent facilement s'instrumentaliser par leurs bailleurs de fond.
3. La dernière catégorie est celle des « mini-ONG », moins efficaces, qui sont financées par des réseaux locaux. Elles, également, se trouvent obligées de s'appuyer sur les Etats pour leur financement ; Ainsi, elles perdent presque toute marge de manœuvre, leur autonomie face aux Etats, car se couper de leurs bailleurs de fond implique, nécessairement, leur faillite<sup>20</sup>.

Ainsi, une bonne majorité de ces « ONG » est en réalité des GONGOS, ou des ONG gouvernementales, contrôlées par les Etats. En fait, dans un nombre non négligeable de pays, notamment du Tiers Monde, les ONG doivent obtenir l'accord de l'Etat pour pouvoir fonctionner. Par conséquent, la majorité des ONG entretiennent, et même doivent le faire, de très bonnes relations avec les entités gouvernementales ; parfois elles sont même, totalement ou partiellement, dépendantes financièrement de l'Etat. On peut ainsi constater que l'Etat conserve,

---

<sup>18</sup> Bertrand BADIE, *L'impuissance de la puissance*, op. cit., p. 161.

<sup>19</sup> *Ibid*, p. 162-163.

<sup>20</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p. 168

malgré tout, un rôle important à jouer, il a le dernier mot à dire face aux pressions des ONG<sup>71</sup>.

Sur un autre niveau, il convient de noter que parler de « société civile internationale » suppose un accord entre les différentes ONG sur, au moins, les objectifs à poursuivre. Or, ces ONG sont des acteurs extrêmement différenciés, soit en termes d'objectifs, de conception politique, et même de rapports avec l'Etat. Par exemple : les organisations de droits de l'Homme classent comme première priorité « l'aide humanitaire », tandis que celle des « aide au développement » considèrent l'aide humanitaire comme un objectif partiel, en le comparant avec l'aide au développement<sup>72</sup>.

Un autre problème se pose aux postulats de l'approche transnationaliste en ce qui concerne la représentativité de ces organisations des sociétés nationales : d'une part, on peut dire que dans un bon nombre de pays du monde où les libertés d'associations, d'expression sont limitées, les ONG n'ont droit d'exister qu'à travers l'approbation de l'Etat. D'autre part, ce problème se pose à autre niveau, chez une bonne partie des pays du Sud, les ONG dites « occidentales » sont perçues comme étant des « chevaux de Troie » des Etats occidentaux<sup>73</sup>. Egalement, les ONG, notamment les grandes ONG internationales, manquent même les valeurs démocratiques les plus élémentaires dans leurs structures : elles fonctionnent, majoritairement, selon un mode centralisé et hiérarchique, loin des formes de la démocratie, et les décisions sont souvent prises par des leaders qui ne sont pas élus. Ceci est explicable par le simple fait que ces ONG, au contraire des structures étatiques, des partis politiques et les syndicats, ne sont pas censé représenter les peuples et les sociétés, mais elles ont bien d'autres buts bien limités.

## **B. L'Etat face à la « mondialisation économique » : Les firmes multinationales :**

La mondialisation économique peut être définie comme l'accroissement des échanges de biens, de services et de flux de capitaux ; ceci est très étroitement lié à l'essor des firmes multinationales.

A l'instar de la montée des ONG comme acteur influent sur la scène internationale, dans le domaine plus ou moins « politique », il est temps d'évoquer l'aspect le plus important de la mondialisation, l'aspect économique. Par cela, on se trouve plutôt dans un monde complètement « multi-centré », dans le sens où, dans la

---

<sup>71</sup> Denis Monière, « La mondialisation et le de dépérissement de l'Etat : mythe ou réalité », le site : <http://www.cam.org/~ipso/monde.htm>

<sup>72</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p. 112-114

<sup>73</sup> *Ibid*, p. 110

cadre de la mondialisation, on verra la règne des Firmes Multinationales, avec un déclin certain des Etats, qui était autrefois des « maîtres » du marché. Selon cette vision, actuellement, les marchés sont devenus les maîtres des gouvernements et des Etats<sup>14</sup>.

Ceci s'interprète par le fait que les Etats n'ont plus la maîtrise de leur politique économique, ils ne sont plus capables de contrôler leurs frontières, ni d'exercer un contrôle efficace sur les biens économiques, les messages politiques et culturelles échanger avec l'extérieur.

Par conséquent, la mondialisation économique renforce la légitimité des revendications des entreprises et des investisseurs étrangers. Elle a donc pour effet d'accroître et de renforcer la prise en compte de leur droit dans le cadre de ce qui demeure encore fondamentalement des économies nationales<sup>15</sup>. Cette vision du déclin de l'Etat face au pouvoir économique émergeant des multinationales s'est renforcée avec la montée du courant « néo libéral » dans l'analyse économique à partir des années 1980<sup>16</sup>.

Ainsi, ce courant assume que la capacité des Etats à définir les règles du jeu économique et social a été largement érodée par la montée de ces firmes multinationales. Ces acteurs ont des budgets très importants, au point qu'ils peuvent parfois même dépasser le PIB des Etats de moyenne puissance, elles peuvent localiser leurs activités de production en fonction des avantages comparatifs qu'elles peuvent obtenir en chaque pays, elles ont la capacité d'organiser leurs filiales en réseau international, ayant des alliances entre elles. Elles sont extrêmement autonomes face aux Etats : dans leur mode de gestion, leurs investissements, le recrutement de leurs personnels, leurs décisions de localisation de production<sup>17</sup>.... Ce qui remet en cause, bien évidemment, le principe de souveraineté des Etats nations.

En revanche, on peut remarquer que les modes d'intervention de l'Etat ont changé au cours des 30 dernières décennies. La vision surestime le poids de la mondialisation et sous-estime celui des Etats ; même si certaines disent que le domaine de l'influence de l'Etat sur l'économie est devenu de plus en plus restreint, l'Etat garde encore des cartes importants à jouer. En premier lieu, on peut dire que ce sont les Etats qui ont créé les conditions politiques et économiques favorables à l'accroissement des échanges commerciaux internationaux, ce sont eux qui ont amené l'économie mondiale à « s'internationaliser »<sup>18</sup>. Autrement dit, les firmes

---

<sup>14</sup> Saskia SASEEN, "L'Etat et la mondialisation: La participation dénationalisée", le site : <http://iicas.ucsd.edu/papers/GTCconf/SANDISAS.pdf>, p. 1-2

<sup>15</sup> *Ibid*, p. 3

<sup>16</sup> Gamil MATTAR, « *Dafous contre Dafous* », Al-Hayat, Londres, 31/01/2008.

<sup>17</sup> Åsa Gunvén, "Renvoyez l'Etat- Nation au fin fond des livres d'Histoire", le site <http://www.taurillon.org/Renvoyez-l-Etat-Nation-au-fonds-des-livres-d-Histoire>

<sup>18</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p. 220



multinationales n'ont pas affaibli l'Etat ; au contraire, ce sont les pays les plus développés qui avaient intérêt à développer cette forme de mondialisation économique. On peut donc dire que le commerce international s'est développé grâce aux mesures adoptés par les Etats eux-mêmes, de même que le développement du marché financier international, qui était principalement dû, principalement, à des décisions politiques. Donc, la mondialisation de l'économie ne signifie pas son retrait complet du domaine de l'activité économique, il continue, malgré le contexte de la « dérégulation » de l'économie, à influencer et de modeler l'économie mondiale<sup>٢٩</sup>.

D'une part, l'Etat détient la possibilité d'intervention dans les domaines essentiels de l'économie, comme la R&D (recherche et développement), l'éducation, la politique fiscale et budgétaire, l'investissement publique... C'est ainsi qu'on peut remarquer que le rôle de l'Etat dans la vie économique ne s'est pas érodé, au contraire, il n'a pas cessé de croître, dans un grand nombre de pays du monde<sup>٣٠</sup>. Pour bien prouver cela, on peut prendre comme exemple la dernière crise financière ayant lieu aux Etats- Unis avec la faillite de ٤ grandes banques privées : les voix s'élèvent actuellement aux Etats- Unis revendiquant l'intervention de l'Etat pour corriger les erreurs du marché libre<sup>٣١</sup> !!! Cette grave crise a également ses implications en Europe, notamment avec le retour du gouvernement britannique vers une politique de nationalisation des entreprises et des banques privées qui ont fait faillite pour dépasser la crise<sup>٣٢</sup>.

D'autre part, on doit dire que la marge de manœuvre des firmes multinationales n'est pas aussi grande qu'on peut imaginer. Ces dernières ont toujours besoin de conditions politiques et juridiques favorables à l'investissement et l'implantation des filiales : sécurité, infrastructures, un système juridique flexible et efficace, des marchés... qui ne peuvent pas être assuré, en effet, sans la présence d'un Etat fort<sup>٣٣</sup>.

En effet, la mondialisation et l'Etat peuvent bien coexister au lieu d'être, comme le fait montrer la théorie interdépendantiste, antagonistes. Au contraire, on peut supposer qu'une présence équilibrée d'un Etat fort peut être « *un facteur de compétitivité dans une économie qui se globalise* »<sup>٣٤</sup>, comme le note Samy COHEN.

---

<sup>٢٩</sup> Denis Monière, "La mondialisation et le de dépérissement de l'État, op. cit..

<sup>٣٠</sup> Ibid.

<sup>٣١</sup> Gamil MATTAR, « *Dafous contre Dafous* », op. cit.

<sup>٣٢</sup> Anonyme, « *Londres : la nationalisation de la Banque « Northern Rock » en faillite* », Al- Hayat, Beirut, ١٩/٠٢/٢٠٠٨.

<sup>٣٣</sup> Denis Monière, "La mondialisation et le de dépérissement de l'État, op. cit.

<sup>٣٤</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p.٢٢٢

### C. L'Etat face à la violence internationale : Les mouvements terroristes :

Depuis la fin de la guerre froide, la « violence internationale » pèse de plus en plus beaucoup sur la thèse de « le déclin de l'Etat ». Celui-ci fait face à des nouvelles menaces, provenant des groupes qui échappent à tout contrôle étatique : les groupes terroristes, les mafias, les organisations de crime organisé... La mondialisation, le développement des moyens de communications, la libéralisation des échanges, l'ouverture des frontières, offrent à ces organisations un champ d'action quasiment illimité.

Face à ces menaces, l'Etat risque d'être mis en échec, car ce type de groupes arrache à l'Etat son « monopole de la violence physique légitime ». On peut bien le voir dans un nombre important d'Etats, soit développées et démocratiques, soit les faibles Etats « en faillite » du Tiers-Monde. Ceci s'est illustré dans la forme la plus frappante lors des attentats du 11 Septembre aux Etats-Unis. Selon les partisans de la thèse transnationaliste, ceci implique un « *un paradoxe de puissance* » : l'Etat qui se réclame, dès la fin de la guerre froide, « le gendarme du monde » s'est fait traumatisé par l'attaque. Ce qui a violé le fameux postulat américain de l'invulnérabilité de la nation américaine sur son sol, qui n'a jamais été un champ de bataille extérieure dans presque toute l'histoire américaine<sup>40</sup>. Egalement, on peut généraliser cette vision aux autres régions du monde, où la forme de conflits « post- guerre froide » s'est transformé des conflits « interétatiques » à des conflits « intra-étatiques », voire transnationales, qui se déroulent au sein d'un même Etats. Ceci s'illustre également par la multiplication en nombre, et la montée en puissance des mouvements séparatistes, terroristes qui ont un caractère transnationale, notant comme exemple : les guerres des Balkans, les conflits dans la région des Grands Lacs en Afrique, le conflit au Sud du Soudan,<sup>41</sup>...

Prenant comme exemple le cas de la fameuse Al-Qaïda, illustre bien la logique « transnationale », soit dans son action, ou dans son recrutement : ses cadres viennent de différents pays du monde, elle a des réseaux installées dans les quatre coins du monde, elle a la capacité de faire des opérations dans un grand nombre de pays du monde, défiant la notion de « souveraineté nationale » des Etats.

Or, cette vision semble trop simpliste. On peut assumer que le rôle de la mondialisation dans le développement de ces phénomènes n'est qu'un rôle relatif. Pour mieux expliquer, le terrorisme n'est pas un phénomène récent uniquement introduit par la mondialisation. Ce premier existait déjà avant la fin de la guerre froide : l'action des groupes islamistes en Algérie, Egypte, Afghanistan au cours des années 1980 ; l'action de quelques groupes armées d'extrême Gauche dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle... Ainsi, on peut assumer que, comme le note Samy

---

<sup>40</sup> Bertrand BADIE, *L'impuissance de la puissance*, op. cit., p. 147-148

<sup>41</sup> Åsa GUNVÉN, "Renvoyez l'Etat- Nation au fond des livres d'Histoire", le site <http://www.taurillon.org/Renvoyez-l-Etat-Nation-au-fonds-des-livres-d-Histoire>

COHEN, « *Aucun Etat, démocratique ou autoritaire, ouvert ou fermé, intégré ou à l'écart des circuits des échanges mondiaux, n'a jamais été à l'abri du terrorisme* »<sup>47</sup>.

De même, on peut ajouter le fait que, dans la plupart des cas, ces mouvements séparatistes ou indépendantistes qui ont recours à la violence physique pour réaliser leurs intérêts, aspirent à l'établissement d'un Etat de type classique « westphalien », prenant l'exemple du Sud de Soudan, ou du PKK en Turquie<sup>48</sup>...

Tenant d'approfondir un peu plus l'analyse, on peut assumer que ces attaques « terroristes » contribuent, dans la majorité des cas, à renforcer le pouvoir de l'Etat, et non pas à l'affaiblir. Pour mieux expliquer ce fait, on remarque que les actions terroristes ont conduit d'une part à l'extension du rôle de l'Etat dans le domaine de la sécurité intérieure, même en imposant de strictes mesures de sécurité, d'intervenir davantage dans la vie privée quotidienne des citoyens ; d'autre part, elles ont renforcé le sentiment d'adhésion des gens autour de leurs leaders politiques<sup>49</sup>.

Par exemple, les attentats du 11 septembre ont mené à l'adoption par le Congrès américain de la fameuse loi « Patriot Act I », suivie une autre « Patriot Act II », donner les pouvoirs étatiques le droit d'intervention dans la vie des gens. Cette tendance étatique interventionniste s'est propagé de la même manière dans un nombre important de pays, démocratiques (comme la Grande Bretagne) ou autoritaires (comme l'Egypte et la Jordanie...).

Egalement, depuis les attentats du 11 septembre on remarque l'accroissement des demandes de l'intervention étatique de la part des partis politique, et même de l'opinion publique, car « *c'est vers l'Etat [...] qu'on se tourne quand ça va mal* ». Donc, « *la pratique terroriste qui émane d'acteurs non étatiques n'a pas marqué la victoire du transnationalisme sur l'Etat. Au contraire, [...] L'Etat est mis au défi, il en sort renforcé* »<sup>50</sup>.

---

<sup>47</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit, p. 189

<sup>48</sup> Denis Monière, « *La mondialisation et le de dépérissement de l'État* », op. cit.

<sup>49</sup> Denis Monière, « *La mondialisation et le de dépérissement de l'État* », op. cit.

<sup>50</sup> Samy COHEN, *Résistance des Etats*, op.cit., p. 190.

- CONCLUSION :

En conclusion, on peut noter que la théorie « transnationaliste », ayant comme postulat principal la formule suivante : mondialisation + montée des acteurs non- étatiques sur la scène internationale= déclin et érosion d'Etat, a une vision assez simpliste des relations internationales.

D'un côté, cette théorie a une vision « absolutiste » de la conception du principe de la souveraineté étatique. Alors qu'en réalité, la souveraineté n'est pas une fin sacrée en soi, elle n'est qu'une production historique, un résultat de l'évolution du système international dès le Traité de Westphalie de 1648, qui a longtemps servi les intérêts des Etats dans leurs politiques étrangères. Dans le cadre de la mondialisation, ce principe n'échappe jamais aux calculs stratégiques des Etats, il sert davantage comme un moyen d'échange, une prétexte pour garantir leurs intérêts les plus stratégiques. L'Etat peut abdiquer des parties de sa souveraineté quand il estime qu'il gagnera plus en termes d'avantages économiques, politiques ou sécuritaires ; il peut toujours refuser de faire des concessions en termes de souveraineté, quand il ne les estime pas favorables aux intérêts nationaux. Même les Etats les plus intégrés dans la mondialisation ne font pas beaucoup de concession de souveraineté en ce qui concerne les domaines les plus sensibles : la sécurité, la défense, la politique étrangère, ...

Donc, cette « érosion » de souveraineté est le résultat d'une stratégie voulue, et bien évidemment, calculée par les Etats. Ils n'ont jamais été des concessions à sens unique, les Etats les « échangent » toujours par d'autres avantages : arrêter un conflit politique, progresser sur le niveau économique, ...

Même si la souveraineté des Etats est parfois mise en question par le nouveau cadre de la mondialisation, l'Etat possède toujours d'autres moyens d'intervention considérables. Dans les moments des crises les plus graves, les voix s'élèvent toujours pour faire appel à une intervention étatique plus large, comme le montre bien la crise sécuritaire du 11 septembre 2001, et la crise économique actuelle aux Etats- Unis et en Grande Bretagne.

En un mot de conclusion, mis aux défis, et face aux graves coups, l'Etat ne s'érode pas ; au contraire, il s'adapte et se renforce.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ouvrages :

1. Bertrand BADIE, *L'impuissance de la puissance : Essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.
2. Bertrand BADIE, *Un monde sans souveraineté : Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.
3. Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2003.
4. Samy COHEN, *Résistance des Etats : Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Editions du Seuil, 2003.

- Périodiques :

1. Gamil MATTAR, « *Dafous contre Dafous* », Al-Hayat, Londres, 31/01/2008.
2. Anonyme, « *Londres : la nationalisation de la Banque « Northern Rock » en faillite* », Al-Hayat, Beirut, 19/02/2008.

- Sites Internet :

1. Åsa GUNVÉN, « *Renvoyez l'Etat- Nation au fin fond des livres d'Histoire* », le site <http://www.taurillon.org/Renvoyez-l-Etat-Nation-au-fonds-des-livres-d-Histoire>.
2. Saskia SASEEN, « *L'Etat et la mondialisation: La participation dénationalisée* », le site : <http://iicas.ucsd.edu/papers/GTCconf/SANDISAS.pdf>
3. Denis Monière, « *La mondialisation et le dépeuplement de l'État : mythe ou réalité* », le site : <http://www.cam.org/~ipso/monde.htm>
4. Jean-Marc Siroën, « *L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation ?* », le site : <http://www.dauphine.fr/ceresa/siroen/>
5. Pierre CALAME, « *Les mutations de l'Etat-Nation face à la mondialisation* », le site : <http://www.institut-gouvernance.org/es/analyse/fiche-analyse-183.html>



**Arab Forum for Alternatives (AFA)** is an organization that works for a society in which democratic culture prevails, for a society capable of protecting its rights and defending such rights through a democratic movement built on a scientific ground which safeguards the concept itself from being abused. This will be implemented by providing a space for experts, activists and researchers in the field of civil society who are interested in issues related to the reform/change process in the Arab region, and who have alternative visions seeking to put forward in a scientific and practical way aiming the development of their societies on the basis of Justice, Democracy and Human Rights values.

منتدى البدائل العربي للدراسات مؤسسة تعمل من أجل مجتمع تسود فيه قيم و ثقافة الديمقراطية، في مجتمع قادر على حماية حقوقه والدفاع عنها من خلال حركة ديمقراطية مبنية على أساس علمي يحول دون استغلال المفهوم وتفريغه من مضمونه الحقيقي. ذلك من خلال توفير مساحة لتلاقي الخبراء والنشطاء والباحثون في مجال مجتمع المدني المهتمون بقضايا التغيير والإصلاح في المنطقة العربية، ويملكون رؤى بديلة يسعون ل طرحها بشكل علمي وعملي لتطوير مجتمعاتهم على أساس قيم العدالة والديمقراطية وحقوق الإنسان

➤ **Objectives:**

- Providing alternative visions for Arab society development based on scientific basis related to the reality on the ground.
- Linking both academic and activist dimensions of civil society and related concepts.
- Linking civil society work with the Arab region's reality, and establishing accountability value.
- Developing mechanisms to network with international institutions working on reform/change issues.

**أهداف العمل:**

- طرح رؤى بديلة لتطور المجتمعات العربية مبنية على أساس علمي مرتبط بالواقع العملي.
- الربط بين البعدين الأكاديمي والميداني للمجتمع المدني و المفاهيم المرتبطة به.
- ربط عمل المجتمع المدني بواقع المجتمع العربي، وترسيخ مبدأ المحاسبة.
- تنمية آليات للاشتباك مع المؤسسات الدولية المرتبطة بمجالات التغيير/الإصلاح.

➤ **AFA Papers:**

AfA papers tackles Different subjects related to its fields of work , such as Civil Rights, Reform & Democracy - Civil society and Social movements - Economic development & Socioeconomic rights- International relations & Globalization. This subject are divided to geographical regions, Egypt, Arab region, euro Mediterranean and international. The papers take the form of: studies, policy outlooks, policy recommendation, or Experiences.

**أوراق منتدى البدائل العربي:**

تناقش أوراق المنتدى الموضوعات المرتبطة بمجالات عمله مثل الحقوق المدنية والإصلاح والديمقراطية- المجتمع المدني والحركات الاجتماعية- التنمية الاقتصادية والحقوق الاقتصادية والاجتماعية- العلاقات الدولية والعولمة. هذه الموضوعات مصنفة لمناطق جغرافية ، مصر، والمنطقة العربية، و المنطقة الأورو متوسطية و أخيرا دولي. تأخذ الأوراق شكل دراسات أو أوراق تحليل سياسات، أو أوراق توصية سياسية أو خبرات.

➤ **Contacts:**

AFA is registered as a limited liability

**اتصل بنا**

"المنتدى العربي للبدائل" مسجل قانوناً كشركة ذات مسؤولية محدودة



company, under Registration No.  
٣٠٧٤٣.

---

- Address : ٣ EL Sheikh EL Maraghi St. App  
٩٣ – Agouza- Giza- Egypt
  - Tele- Fax: +٢٠٢- ٣٣٣٥٩٨٥٢
  - Mob: +٢-٠١٨٤٨٤٠١٣٠
  - E-mail: info@afaegypt.org
  - Website: [www.afaegypt.org](http://www.afaegypt.org)
- Website on e-joussour Civil Society Portal:  
<http://www.e-joussour.net/en/node/٨٨٦>

(س.ت. ٣٠٧٤٣)

- العنوان: ٣ شارع الشيخ المراغي - شقة ٩٣  
العجوزة- الجيزة- جمهورية مصر العربية
- تليفاكس: +٢٠٢ ٣٣٣٥٩٨٥٢
- بريد الكتروني: [info@afaegypt.org](mailto:info@afaegypt.org)
- الموقع الالكتروني: [www.afaegypt.org](http://www.afaegypt.org)
- الصفحة على بوابة جسور:  
<http://www.e-joussour.net/en/node/٨٨٦>

